

Les Cahiers de droit

Mot du directeur

Jean-Charles Bonenfant



Volume 11, numéro 4, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004879ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004879ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bonenfant, J.-C. (1970). Mot du directeur. *Les Cahiers de droit*, 11(4), 627–627.
<https://doi.org/10.7202/1004879ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les Cahiers de Droit nous ont habitués, surtout ces dernières années, à une grande correction et à beaucoup de précision dans les références et les abréviations. C'est une forme de politesse envers les lecteurs dont étaient surtout responsables l'ancien directeur de la revue, M. Ernest Caparros, et son assistant, M. Jean Goulet. Ces deux professeurs de la Faculté de droit, en outre de l'expérience qu'ils ont acquise de la rédaction, ont fouillé les nombreux guides qui en français et en anglais s'offrent, avec des variantes, à notre consultation et ils ont bien voulu en faire profiter autrui.

Parmi les guides, un des plus récents et des plus utiles est celui qu'a publié en 1968 le professeur Joseph W. Samuels, Legal Citations for Canadian Lawyers. C'est à partir de cet ouvrage que MM. Caparros et Goulet ont rédigé leur propre guide qui est plus qu'une traduction, car il a pris souvent une allure personnelle. Les Cahiers de Droit sont heureux de publier ces pages dans lesquelles on trouvera la plupart des règles que la Revue a déjà adoptées et toutes celles que dorénavant elle suivra. Il est normal que dans un tel travail quelques erreurs puissent se glisser et que par ailleurs quelques règles ne soient pas admises par tous. Aussi les auteurs et la direction de la revue vous invitent-ils à formuler vos remarques, qu'ils ne regarderont pas comme des critiques mais qu'ils accepteront plutôt comme une marque d'intérêt.

Le directeur